



## Complément maladie calcul quelle base 35h ou 39h

Par **dircee12**, le **22/03/2011** à **10:45**

Bonjour,

Je suis en cdi depuis mars 2009 avec un contrat de travail de 39 heures. Sur mon bulletin de paie depuis le début est noté: "salaire mensuel/151.67 et Heures supplémentaires 25% /13.33 qui correspond au 39h/semaine. Est ce légal?

Par ailleurs, lors du complément maladie l'employeur ne prend que la base de 151.67 pour son calcul, je pense que ce n'est pas normal et que le contrat de travail appuie cela et donc les compléments devraient être sur la totalité soit 39/semaine.

Merci de m'informer sur mon droit afin de réclamer mon dû.

Par **P.M.**, le **22/03/2011** à **12:05**

Bonjour,

La présentation du bulletin de paie est normale et légale mais l'employeur devrait vous verser le complément maladie sur la base de l'horaire habituellement effectué soit en l'occurrence 39 h...